



Qui sont les jeunes entrés dans le plan « 1 jeune, 1 solution » ?

Lancé à l'été 2020 en réponse à la crise sanitaire liée au Covid-19, le plan « 1 jeune, 1 solution », qui s'appuie en grande partie sur des dispositifs déjà existants, vise à faciliter la formation et l'insertion professionnelle des jeunes. Entre mi-2020 et mi-2021, les entrées dans les principaux dispositifs du plan atteignent 1,8 million, en hausse de 41 % sur un an.

Le profil des jeunes entrés dans ces dispositifs durant la première année du plan est très proche de celui des jeunes entrés un an plus tôt : les moins diplômés et ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville restent davantage présents parmi les entrants en Garantie Jeunes et en insertion par l'activité économique (IAE). Les nouveaux signataires de contrat d'apprentissage sont toutefois plus âgés que précédemment.

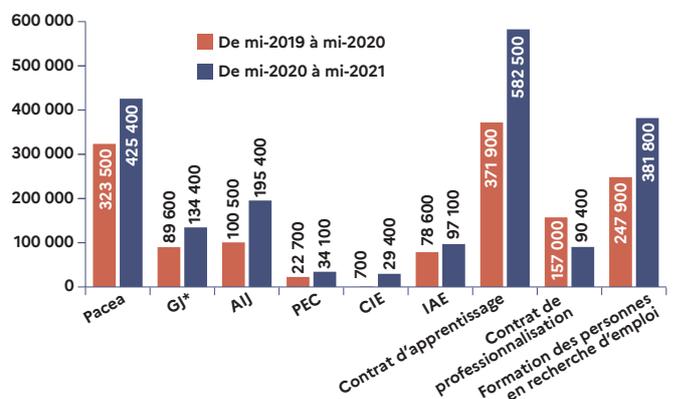
Lancé à l'été 2020, le plan « 1 jeune, 1 solution » vise à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de 15 à 29 ans, rendue plus difficile dans le contexte de crise sanitaire. Il s'appuie en grande partie sur des dispositifs déjà existants et se décline en différents axes : accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi, emplois aidés, aides à l'embauche, formations (encadré en ligne).

Une hausse de 41 % des entrées en dispositif sur la première année du plan

Durant sa première année de mise en œuvre, le plan conduit à une hausse des entrées des jeunes dans l'essentiel des dispositifs qu'il couvre¹ : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), Garantie Jeunes (GJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ), Parcours emploi compétences (PEC), contrat unique d'insertion contrat d'insertion en entreprise (CUI-CIE), insertion par l'activité économique (IAE), apprentissage, formation. Seules les entrées en contrats de professionnalisation diminuent.

Plus précisément, les entrées augmentent particulièrement pour les dispositifs d'accompagnement renforcé : AIJ (+ 94 % sur un an) et GJ (+ 50 %). Il en est de même pour les contrats aidés, que ce

GRAPHIQUE 1 | Entrées dans les principaux dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution », avant et après le plan



* La GJ s'inscrit dans le cadre d'un Pacea. Les personnes entrées en GJ et Pacea sur la même période sont donc comptabilisées deux fois.
Lecture : entre mi-2019 et mi-2020, 323 500 entrées en Pacea ont été enregistrées. Champ : France, entrées entre mi-2019 et mi-2021 de personnes de moins de 30 ans. Sources : i-milo, Brest, Extrapro, SIA, données ASP ; traitements Dares.

soit les PEC (+50 %) ou les CUI-CIE, qui ont été fortement réduits avant la crise et sont relancés par le plan. Les entrées en contrat d'apprentissage sont aussi en nette hausse (+ 57 %), portées par l'aide exceptionnelle versée aux entreprises dans le cadre du plan, en plus de la réforme de 2018. À l'inverse, les contrats de professionnalisation diminuent de près de moitié, malgré les aides exceptionnelles du plan. Un effet de substitution entre ces deux dispositifs pourrait expliquer en partie ces évolutions symétriques. Les entrées en formation des personnes en recherche d'emploi de moins de 30 ans augmentent quant à elles de 54 %. Les entrées en IAE s'accroissent également, mais dans une mesure moindre (+ 24 %), de même que les prises en charge par les missions locales (Pacea, +31 %).

Les entrées cumulées pour l'ensemble de ces dispositifs² passent ainsi de 1,3 million sur la période allant de mi-2019 à mi-2020, à 1,8 million sur celle allant de mi-2020 à mi-2021, soit une progression de 533 300 des entrées (+41 %) (graphique 1).

¹ Les dispositifs retenus ici correspondent à ceux regroupant un nombre important de bénéficiaires, comportant une part d'accompagnement, et qui sont toujours en vigueur en 2022. Sont notamment exclus : l'AEJ, en vigueur d'août 2020 à mai 2021, ainsi que le service civique, faute de données disponibles.

² Sont ici comptabilisées des entrées. Un même jeune peut entrer sur la période dans plusieurs dispositifs. La Garantie Jeunes étant nécessairement précédée d'une période en Pacea, seules les entrées en Pacea sont décomptées dans le total pour éviter des doubles comptes.

TABLEAU 1 | Caractéristiques des jeunes entrés dans un des principaux dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » entre mi-2020 et mi-2021

En %

	Âge		Sexe	Niveau d'études à l'entrée*				Travailleur handicapé	Résident en QPV
	15-20 ans	26-29 ans	Femmes	Inférieur au CAP-BEP	CAP-BEP ou équivalent	Baccalauréat ou équivalent	Supérieur au baccalauréat		
Dispositifs d'accompagnement									
Pacea	57	0	47	22	27	42	9	3	18
GJ	65	0	46	23	30	41	6	2	21
AIJ	22	11	46	5	25	36	34	1	13
Emplois aidés									
PEC	23	24	66	18	27	38	17	5	16
CIE	30	3	43	14	26	39	22	2	6
IAE	22	36	32	34	37	21	5	4	23
Contrats d'apprentissage	58	6	42	21	13	31	35	1	8
Contrat de professionnalisation	26	15	46	11	13	32	44	1	8
Formations									
Formation des personnes en recherche d'emploi	21	35	47	13	29	37	21	4	14

* Le niveau d'études correspond aux études suivies par la personne avant l'entrée en dispositif, que le diplôme préparé ait été obtenu ou non.

Lecture : 65 % des jeunes entrés en Garantie Jeunes entre mi-2020 et mi-2021 étaient âgés de 20 ans ou moins, et 35 % avaient entre 21 et 25 ans.

Champ : France, entrées entre mi-2020 et mi-2021 de personnes de moins de 30 ans, sauf pour la part de résidents en QPV, où le champ géographique est restreint à France hors Mayotte pour Pacea, GJ, IAE et contrats d'apprentissage et France métropolitaine et La Réunion pour PEC et CIE.

Sources : i-milo, Brest, Extrapro, SIA, données ASP ; traitements Dares.

L'accompagnement par les missions locales et l'IAE orientés vers les moins diplômés

Au sein des dispositifs d'accompagnement, les jeunes qui entrent dans un des deux dispositifs proposés par les missions locales (Pacea ou GJ) sont globalement plus jeunes et plus éloignés de l'emploi que ceux qui entrent dans le dispositif d'accompagnement dédié de Pôle emploi (AIJ). Au moins la moitié des jeunes entrés en GJ ou en Pacea entre mi-2020 et mi-2021 ont au plus 20 ans, contre environ un sur cinq pour ceux en AIJ (tableau 1). Les jeunes accompagnés par les missions locales *via* le Pacea ou la GJ sont moins diplômés : près d'un quart ont un niveau d'études inférieur au CAP-BEP, contre 5 % pour ceux entrant en AIJ. Ils habitent également plus souvent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Au sein des dispositifs d'emplois aidés (CUI-CIE, PEC, IAE, alternance), le public de l'IAE apparaît le plus éloigné de l'emploi. Les entrants dans ce dispositif entre mi-2020 et mi-2021 résident davantage en QPV (23 % contre 16 % pour les bénéficiaires des PEC et moins de 10 % pour les autres types d'emplois aidés) et sont moins diplômés (un tiers ont un niveau d'études inférieur au CAP-BEP). À l'inverse, les contrats en alternance concernent un public nettement plus diplômé. Les publics des CUI-CIE et des PEC ont une position intermédiaire : 65 % ont un niveau d'études CAP-BEP ou baccalauréat. Par rapport aux autres emplois aidés, l'IAE, qui n'est pas structurellement tournée vers les jeunes, accueille un public plus âgé et plus masculin. De son côté, le public des apprentis se singularise par une part importante de jeunes, et celui des PEC par une part élevée de femmes (66 %).

Les jeunes de 15-29 ans entrés dans une formation destinée aux personnes en recherche d'emploi, dispositif non ciblé sur cette

tranche d'âge, sont plutôt âgés, et ont un niveau d'études plutôt dans la moyenne des autres dispositifs du plan.

Un profil similaire à celui des jeunes entrés dans ces dispositifs un an avant

Malgré la hausse des entrées dans les principaux dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution », le profil des jeunes entrants n'a pas connu de forte évolution, à l'exception notable de l'alternance ([tableau 2 en ligne](#)). Dans ce dernier cas, les changements ne sont cependant pas nécessairement imputables au plan et s'inscrivent dans des tendances de plus long terme : ils traduisent aussi les effets de la loi « Avenir professionnel » de 2018, qui a relevé l'âge plafond d'entrée en apprentissage de 25 à 29 ans, ainsi que ceux de l'aide exceptionnelle à l'embauche des apprentis, qui contrairement à l'aide unique, couvre aussi le supérieur.

Les jeunes qui ont débuté un contrat de professionnalisation après le début du plan ont un niveau d'études moins élevé : 24 % de ceux ayant commencé un tel contrat de mi-2020 à mi-2021 ont un niveau d'études inférieur au baccalauréat, contre 15 % pour ceux entrés de mi-2019 à mi-2020. À l'inverse, la part de jeunes entrés en apprentissage ayant un niveau d'études inférieur au baccalauréat recule, passant de 45 % à 34 %. L'âge des jeunes entrés dans ces deux dispositifs sur la période du plan augmente : la part de ceux ayant au plus 20 ans baisse de 10 points pour l'apprentissage et de 4 points pour les contrats de professionnalisation.

La part des 20 ans ou moins diminue parmi les jeunes entrés en dispositif d'accompagnement (-5 points pour l'AIJ, -3 points pour la GJ et -1 point pour le Pacea), tandis qu'elle augmente pour les PEC (+4 points) et l'IAE (+2).

Mathieu Sigal (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

